



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4078**

commune (s) : Givors

objet : Revente à la Commune de lots dans l'immeuble en copropriété situé 47, rue Joseph Faure

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4078**

commune (s) : Givors

objet : **Revente à la Commune de lots dans l'immeuble en copropriété situé 47, rue Joseph Faure**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2012-10-29-R-0333 du 29 octobre 2012, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (ORU) de lots situés dans l'immeuble en copropriété au 47, rue Joseph Faure à Givors.

Il s'agit d'un local commercial formant le lot n° 1 ainsi que les 220/1 000 des parties communes attachées à ce lot et d'une cave formant le lot n° 5, le tout situé 47, rue Joseph Faure à Givors.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune de Givors qui s'engage à préfinancer cette acquisition en vue de la requalification du centre de Givors.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune de Givors qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 10 000 €, conformément à l'avis de France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune de Givors aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 8 octobre 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Commune de Givors, pour un montant de 10 000 €, des lots n° 1 et 5 dans l'immeuble en copropriété situé 47, rue Joseph Faure à Givors, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain (ORU).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° La somme à encaisser d'un montant de 10 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 4582 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.